

**COMMISSION DEPARTEMENTALE du
STATUT de l'ARBITRAGE**

Séance du Mercredi 19 septembre 2018

Présents : A Rault / Y Jan / JM Avril / B Madigou / A Léauté / Y Maurice / M Pasco

Excusé :

1 PV de la réunion du 5 juin

- Reprenant la situation du club de Langoélan il s'avère que l'arbitre de ce club était un arbitre-joueur et qu'à ce titre il couvre son club
En conséquence le club de Langoélan n'était pas en infraction au 1^o juin 2018
- Reprenant la situation du club de l'USSAC il s'avère que l'un des arbitres, pour raisons médicales et compte-tenu du nombre de matches arbitrés, couvrait bien le club et mettait ainsi le club en règle.
En conséquence l'USSAC peut utiliser 6 mutés en équipe A pour la saison 2018/2019

2-Etude des cas particuliers

Situation du ressort de la Commission Départementale

La commission prend en compte les demandes de changement de club des arbitres de clubs de District et décide la durée de couverture de l'ancien club et la date de début de couverture du nouveau.

Nom	Prénom	N° de licence	Club Quitté	Couverture	Nouveau Club	Couvert à compter de	Observations
MELOIS	Claude	2257711783	FC Cournon	18/19 et 19/20	St Nicolas / Tréal	01/07/2020	
LE TURNIER	François	2247719778	Brech	18/19 et 19/20	La Trinité Surzur	01/07/2020	
LE LABOURIER	Sébastien	2237730907	Plaudren	18/19 et 19/20	Plumelec	01/07/2020	

MAILLARD	Didier	2227768102	Indépendant		Tréfléan	01/07/2018	
CHERUBIN JEANNETTE	Sébastien	2247723052	GY Loyat	18/19 et 19/20	Monterrein	01/07/2020	

Situations du ressort de la Commission Régionale

La commission prend en compte les demandes de changement de club des arbitres de clubs de Ligue ou de Fédération et propose la durée de couverture de l'ancien club et la date de début de couverture du nouveau.

Nom	Prénom	N° de licence	Club Quitté	Couverture	Nouveau Club	Couvert à compter de	Observations
MATALBERT	Macelhomme	68395540	Pleucadeuc	18/19 et 19/20	Vannes OC	01/07/2020	
LANNIC	Maëllann	2544457745	Naizin	18/19 et 19/20	St Co Locminé	01/07/2020	
BINARD	Pascal	2200494121	Indépendant		P Malansac	01/07/2018	
PUREN	Cédric	2200968248	AS Lanester	18/19 et 19/20	Indépendant	a/c du 01/07/2018	
LANET	Ulrich	2544588163	Plaudren	18/19 et 19/20	Monterblanc	01/07/20200 0	
MENGUAL	Tom	2545428487	PPS Vannes	18/19 et 19/20	Monterblanc	01/07/2020	
TANGUY	Yann	2229653763	Ploermel FC	Non couvert	EFC St Jean Brévelay	01/07/2020	
GAUDIN	Sacha	2267726847	Ligue Nlle Aquitaine		St Avé	01/07/2018	
CARO	Vincent	2287714030	Le Sourn	NON couvert	Noyal- Pontivy	01/07/2020	
JEGO	Erwan	2200972836	Merlevenez	18/19 et 19/20	US La Montagne	01/07/2020	

3-Courriers

- **Caudan Sport (D1) concernant l'arbitre Clément FLEGEAU**
La commission dit que cet arbitre peut encore être arbitre-joueur pendant 1 saison et faire 11 matches pour couvrir le club
- **Mr Jean-Paul LE BRIZE, arbitre de l'AS Baye (29).** Le club étant mis en sommeil l'arbitre peut adhérer à FG Bannalec et couvrir ce club dès le 01/07/2018, la distance entre son domicile Kervignac (56) et Bannalec (29) étant de 48.5 km
- **Situation de Mr LOZAHIC (licence 2267717049) de Buléon.** Celui-ci demande une licence pour le club de Lézardrieux (22) mais sans fournir d'attestation de changement de domicile. En l'état des choses la licence peut être accordée pour le nouveau club mais il ne couvre pas Lézardrieux car distant de plus de 50 km de son domicile.

4-Clubs en infraction

La commission arrête la liste des clubs en infraction pour la saison 2018/2019 qui est proposée à la Commission Régionale et qui sera publiée sur le site du District du Morbihan et de la Ligue de Bretagne.

A ce jour 70 clubs sont en infraction : 23 en 1° année, 22 en 2° année, 18 en 3° année et 7 en 4° année

Les clubs ont la possibilité de se mettre en règle lors des examens d'octobre, novembre et décembre 2018 et janvier 2019

L'ensemble des clubs et plus particulièrement ceux qui sont en infraction seront conviés à l'une des réunions sur le Statut de l'Arbitrage et le recrutement d'arbitres dont les dates et les lieux figureront sur le site du District

**Le Président
André RAULT**

**Le Président du District
Bruno LE BOSSER**

**Le Secrétaire
Alain LEAUTE**